



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Extrait de procès-verbal de la séance de Conseil communal du jeudi 10 octobre 2013

Présidence: M. Moritz de HADELN

LE CONSEIL COMMUNAL

vu le préavis municipal N° 50 relatif à l'autorisation générale concernant l'adhésion à des sociétés commerciales, associations et fondations;

ouï le rapport de la Commission des Finances;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer sur:
l'adhésion à des sociétés commerciales, associations et fondations dont la valeur n'excède pas Fr. 100'000.- par cas, charges éventuelles comprises, pour la durée de la législature 2011-2016.

Le délai référendaire de 20 jours court dès l'affichage au pilier public.

Pour le Bureau du Conseil communal

Le président:

Moritz de Hadeln



La secrétaire:

Mireille Tacheron